



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Participation de la Chine à la restauration de Notre-Dame de Paris

Question au Gouvernement n° 2564

Texte de la question

PARTICIPATION DE LA CHINE À LA RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS

M. le président. La parole est à Mme Sophie Mette.

M. Patrick Hetzel. Le ministre de l'agriculture n'est pas là ? Il doit être en campagne à Biarritz !

Mme Sophie Mette. Le mercredi 6 novembre dernier, le Président de la République Emmanuel Macron achevait son séjour en Chine. Il l'a, à raison, marqué du sceau des échanges culturels à l'international.

Je dis « à raison » car il est capital, pour la France, de maintenir une activité diplomatique active avec le plus grand nombre d'États possible, et la culture demeure sans doute l'un des plus forts et des plus beaux liens entre les peuples. Certains diront que cela vaut même si nous avons, avec lesdits États, des vues divergentes sur certains sujets graves ; je dirai que cela vaut surtout si nos nations sont en désaccord.

Ainsi, parmi les échanges culturels entre les pouvoirs chinois et français, a été évoqué un sujet qui suscite une forte émotion dans le peuple français ainsi que chez ses représentants, et qui revêt une importance centrale pour notre patrimoine national : la rénovation de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Lors de l'incendie, l'émotion s'est propagée jusqu'en Chine ; et dès le départ d'Emmanuel Macron de Pékin, l'agence de presse Chine nouvelle a évoqué un accord signé par le directeur du bureau du patrimoine culturel national chinois et par vous-même, monsieur le ministre.

Néanmoins, cette entente ne figure pas parmi les quatre-vingt-sept accords effectivement signés en présence des présidents Macron et Xi Jinping. L'agence de presse chinoise indique que les modalités de cette collaboration et les experts chinois sélectionnés à cette fin, et qui participeront bien aux rénovations sur le terrain, ne seront connus qu'en 2020. Tout cela nous donne envie d'en savoir davantage.

Près de neuf mois après le drame de l'incendie, des équipes travaillent d'arrache-pied, et la consolidation de la cathédrale progresse. L'architecte en chef nous a récemment rappelé que le délai de cinq ans pour sa reconstruction pouvait être maintenu. Ce délai, plausible, demeure un défi, qui me conduit donc à vous interroger sur le rôle que jouera la Chine dans la reconstruction de Notre-Dame de Paris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Franck Riester, ministre de la culture. Lors de l'incendie de Notre-Dame de Paris survenu le 15 avril dernier, un émoi considérable s'est exprimé, suivi d'un élan de solidarité. Celui-ci a été le fait de nos compatriotes, particuliers comme entreprises, mais il a également été européen et international.

Certains pays ont proposé d'aider la France à restaurer Notre-Dame de Paris. C'est notamment le cas de la République populaire de Chine.

Lors du voyage du Président de la République dans ce pays, à la fin de l'année dernière, j'ai eu l'occasion de signer avec l'administrateur d'État du patrimoine culturel une déclaration qui marque clairement notre souhait de coopérer en la matière ; les membres de la direction générale des patrimoines du ministère de la culture travailleront notamment à la restauration de la fameuse armée de terre cuite de l'empereur des Qin, dans la province du Shaanxi. En parallèle, deux experts chinois participeront aux travaux de restauration de Notre-Dame de Paris. Je ne manquerai pas, au cours des semaines et des mois qui viennent, de vous préciser à quel titre et pour quelle durée ils interviendront.

De fait, nous sommes reconnaissants à l'égard des pays, nombreux, qui ont proposé leur coopération à la France pour la restauration de Notre-Dame de Paris. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Mette](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2564

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 janvier 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 janvier 2020](#)